

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

**CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE ORDINAIRE  
ORDRE DU JOUR  
13 AVRIL 2021**

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1 Procès-verbal - Séance ordinaire du 9 mars 2021
- 4 PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)
  - 4.1 Aucun
- 5 SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 5.1 Dépôt - Rapport SSI - Février 2021
  - 5.2 Dépôt - Rapport SSI - Mars 2021
  - 5.3 SSI - Adoption du rapport annuel d'activités de l'an 3 de la municipalité en lien avec le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération de la MRC du Haut-Richelieu
  - 5.4 SSI - Adoption du rapport annuel d'activités de l'an 8 de la municipalité en lien avec le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Jardins-de-Napierville
- 6 SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES
  - 6.1 Dépôt - Procès-verbal de correction de la séance extraordinaire du 29 décembre 2020 -
  - 6.2 Dépôt - États des revenus et des dépenses - Mars 2021
  - 6.3 Acceptation - Comptes à payer au fonds d'administration générale au 31 mars 2021
  - 6.4 Autorisation de transfert budgétaire - Mars 2021
  - 6.5 Autorisation d'emprunt temporaire dans le cadre du versement de la subvention du programme d'aide à la voirie locale - volet AIRRL
  - 6.6 CPE Au Gré du Vent - Autorisation de l'utilisation de la salle du 2ième étage de l'hôtel de ville en cas d'urgence et stationnement temporaire
- 7 POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE
  - 7.1 Adoption - Règlement no.495 décrétant l'augmentation du fonds de roulement
  - 7.2 Avis de motion - Dépôt du projet de règlement - Règlement no.496 portant sur l'utilisation de l'eau potable
  - 7.3 Avis de motion - Dépôt du projet de règlement - Règlement no.497 portant sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil municipal
  - 7.4 Avis de motion - Dépôt du projet de règlement - Règlement 498 décrétant les modalités de publication des avis publics
  - 7.5 Avis de motion – Dépôt du projet de règlement - Règlement no.499 modifiant le règlement de zonage no.452 notamment les grilles de zonage R-208, R-209, REC-203 ainsi que les notes sur la marge avant des zones A-106, A-113, C-202, C-203 et C-204
  - 7.6 Avis de motion - Dépôt du projet de règlement - Règlement no.500 instauration de normes de signalisations routières pour le secteur de la rue Joseph-Marceau
- 8 SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT
  - 8.1 Dépôt - Rapport Urbanisme - - Mars 2021
- 9 TRAVAUX PUBLICS
  - 9.1 Dépôt - Rapport Travaux Publics - Mars 2021

## **Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville**

- 9.2 Programme d'amélioration à la voirie locale - volet AIRLL - Demande de prolongation de délai
- 9.3 Vidange des boues de la station d'épuration
- 9.4 Mandat - Travaux Pavage mécanisés et manuels pour l'année 2021
- 9.5 Mandat de fauchage des abords de route municipal 2021
- 9.6 Nettoyage et reprofilage de fossés pour l'année 2021
- 9.7 Mandat pour l'entretien paysager des propriétés de la municipalité pour 2021
- 10 LOISIRS, CULTURE & FAMILLE
  - 10.1 Dépôt - Rapport Loisirs - Mars 2021
- 11 DEMANDE ADRESSÉE AUX CONSEILLERS
  - 11.1 Demande d'appui financier - Société d'histoire des XI
  - 11.2 Demande d'appui - Unis pour la Faune
  - 11.3 Demande de commandite - École Louis-Cyr Cérémonie finissants
  - 11.4 Autorisation de l'adoption de la Charte municipale pour la protection de l'enfant
  - 11.5 Proclamation de la semaine du 3 au 9 mai 2021 comme Semaine nationale de la santé mentale
- 12 VARIA
- 13 PÉRIODE DE QUESTIONS
  - 13.1 Aucun
- 14 LEVÉE DE LA SÉANCE

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE**

À la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le Mardi, le 13 avril 2021 à 20h par vidéoconférence tel que prescrit par le Ministre de la Santé et des Services sociaux.

À laquelle sont présents :

Monsieur Jean Cheney, maire  
M. Michel Monette conseiller poste #1  
M. Jean-Marie Mercier conseiller poste #2  
M. Martin Van Winden conseiller poste #3  
M. Maurice Boissy conseiller poste #4  
Mme Carole Forget conseillère poste #5

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jean Cheney;

Est également présent :

Monsieur James L.Lacroix, directeur général & secrétaire trésorier

Absence motivée:

M. Jérémie Letellier conseiller poste #6

**2021-04-071 OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL**

Sur proposition de Mme Carole Forget,  
Appuyé par M. Michel Monette, il est résolu :

Que la séance du conseil soit ouverte à 20h55.

**ADOPTÉE**

**2021-04-072 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de M. Maurice Boissy,  
Appuyé par Mme Carole Forget, il est résolu :

Que soit adopté l'ordre du jour en retirant le point :

9.8. - Autorisation - Normes de signalisation pour le secteur de la rue Joseph-Marceau

et en ajoutant le point:

7.6. - Avis de motion - Dépôt du projet de règlement - Règlement no.500 instaurant des normes de signalisations routières pour le secteur de la rue Joseph-Marceau.

**ADOPTÉE**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2021-04-073 Procès-verbal - Séance ordinaire du 9 mars 2021**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil présent atteste de la conformité du procès-verbal;

Il est proposé par M. Martin Van Winden,  
Appuyé par M. Maurice Boissy et résolu :

Que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2021.

**ADOPTÉE**

## **Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)**

La séance du conseil se déroulant sans la présence du public, la période de questions ne peut se dérouler séance tenante. Les citoyens étaient appelés à soumettre leurs questions par écrit au conseil municipal. Aucune question n'avait été reçue.

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **Dépôt - Rapport SSI - Février 2021**

#### **Dépôt - Rapport SSI - Mars 2021**

#### **2021-04-074 SSI - Adoption du rapport annuel d'activités de l'an 3 de la municipalité en lien avec le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération de la MRC du Haut-Richelieu**

01. Considérant la résolution no.2021-03-057 adoptée par le conseil municipal de Napierville;

02. Considérant que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération de la MRC du Haut-Richelieu est entré en vigueur le 23 février 2018;

03. Considérant que chaque municipalité doit produire un rapport annuel d'activités, tel que prescrit par l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie;

04. Considérant que le ministère de la Sécurité publique a autorisé la réalisation du rapport annuel d'activités selon la période du 1er janvier au 31 décembre;

05. Considérant que le rapport annuel d'activités présente la part de réalisation des actions prévues au plan de mise en oeuvre (PMO) ainsi que des indicateurs et des statistiques;

06. Considérant que la municipalité de Napierville dessert la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu par une délégation de compétences depuis le 1er avril 2020;

07. Considérant que le rapport annuel d'activités de l'an 3, couvrant la période du 1er avril au 31 décembre 2020, a été complété par le directeur du service de sécurité incendie de la municipalité de Napierville;

08. Considérant que les membres du conseil de la municipalité de Napierville ont pris connaissance dudit rapport;

Il est proposé par M. Jean-Marie Mercier,  
Appuyé par Mme Carole Forget et résolu :

D'entériner la résolution no. 2021-03-057 adoptée par le conseil municipal de Napierville;

D'adopter le rapport annuel d'activités de l'An 3, en lien avec le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxièmes générations et autorise sa transmission à la MRC du Haut-Richelieu. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels d'activités des municipalités de la MRC et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique;

De transmettre la présente résolution à l'attention du conseil municipal de Napierville.

**ADOPTÉE**

**2021-04-075** **SSI - Adoption du rapport annuel d'activités de l'an 8 de la municipalité en lien avec le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Jardins-de-Napierville**

01. Considérant la résolution no.2021-03-058 adoptée par le conseil municipal de Napierville;

02. Considérant le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Jardins-de-Napierville;

03. Considérant que chaque municipalité doit produire un rapport annuel d'activités, tel que prescrit par l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie;

04. Considérant que le ministère de la Sécurité publique a autorisé la réalisation du rapport annuel d'activités selon la période du 1er janvier au 31 décembre;

05. Considérant que le rapport annuel d'activités présente la part de réalisation des actions prévues au plan de mise en œuvre (PMO) ainsi que des indicateurs et de statistiques;

06. Considérant que le rapport annuel d'activités de l'an 8, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2020, a été complété par le directeur du service de sécurité incendie de la municipalité de Napierville;

07. Considérant que les membres du conseil de la municipalité de Napierville ont pris connaissance dudit rapport;

Il est proposé par M. Jean-Marie Mercier,  
Appuyé par Mme Carole Forget et résolu :

D'entériner la résolution no.2021-03-058 adoptée par le conseil municipal de Napierville;

D'adopter le rapport annuel d'activités de l'An 8, en lien avec le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie et autorise sa transmission à la MRC des Jardins-de-Napierville. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels d'activités des municipalités de la MRC et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique;

De transmettre la présente résolution à l'attention du conseil municipal de Napierville.

**ADOPTÉE**

**SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES**

**Dépôt - Procès-verbal de correction de la séance extraordinaire du 29 décembre 2020**

=

**Dépôt - États des revenus et des dépenses - Mars 2021**

**2021-04-076** **Acceptation - Comptes à payer au fonds d'administration générale au 31 mars 2021**

Sur proposition de M. Martin Van Winden,  
Appuyé par M. Michel Monette, il est résolu :

Que soient approuvés les comptes à payer, tels que mentionnés au fonds d'administration générale en date du 31 mars 2021 au montant de 155,743.73\$.

**ADOPTÉE**

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité  
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

**2021-04-077 Autorisation de transfert budgétaire - Mars 2021**

01. Considérant la demande de mouvement de crédit budgétaire déposée par Madame Josianne Boyer, directrice des finances, au montant de 2,578.96\$

Il est proposé par M. Jean-Marie Mercier,  
Appuyé par Mme Carole Forget et résolu :

D'autoriser le mouvement de crédit budgétaire tel que prévu dans la note préparée par Madame Josianne Boyer.

**ADOPTÉE**

**2021-04-078 Autorisation d'emprunt temporaire dans le cadre du versement de la subvention du programme d'aide à la voirie locale - volet AIRRL**

01. Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) approuvait, en date du 8 avril 2021, le règlement d'emprunt no.490 décrétant des travaux de voirie et un emprunt de 658,429\$ en attendant le versement d'une subvention de 658,429\$ dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale, volet accélération des investissements sur le réseau routier local;

Il est proposé par M. Martin Van Winden,  
Appuyé par M. Maurice Boissy et résolu :

D'autoriser un emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins Entreprises Montérégie Ouest sise au 245, boul. St-Jean-Baptiste, Bureau 200, Châteauguay, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMH, soit 658,429\$, en attendant l'émission des obligations;

D'autoriser la signature des documents requis par deux personnes soient le maire, M. Jean Cheney ou le maire suppléant, M. Maurice Boissy ainsi que le directeur général M. James Langlois-Lacroix ou la directrice des finances, Mme Josianne Boyer.

**ADOPTÉE**

**2021-04-079 CPE Au Gré du Vent - Autorisation de l'utilisation de la salle du 2ième étage de l'hôtel de ville en cas d'urgence et stationnement temporaire**

01. Considérant une demande déposée par les représentants du CPE - Au Gré du Vent, concernant l'utilisation de la salle du conseil situé au 2ième étage de l'hôtel de ville en cas d'urgence;

02. Considérant que, si le conseil municipal accepte leur demande, une clé et un code d'accès devront être fournis au représentant du CPE;

03. Considérant la situation de la circulation actuelle sur la rue Joseph-Marceau;

04. Considérant que six places de stationnement sont disponibles à côté du poste de pompage sur la propriété de l'hôtel de ville;

05. Considérant qu'il serait avantageux de laisser le temps à la circulation de se régulariser et prendre acte de la situation par la suite;

Il est proposé par M. Martin Van Winden,  
Appuyé par Mme Carole Forget et résolu :

D'autoriser six (6) places de stationnements à côté du poste de pompage sur la propriété de l'hôtel de ville, à la faveur des employés du CPE Au Gré du Vent, pour une période indéterminée;

D'autoriser la direction générale à donner une clé et un code d'accès au 2ième étage de

l'hôtel de ville sous condition du dépôt d'un plan de mesures d'urgence approuvé par le SSI.

**ADOPTÉE**

### **POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE**

*Des copies des règlements no.495 à 499 sont rendues disponibles pour consultation par les citoyens sur le site internet de la municipalité au : <http://www.st-cypriendenapierville.com/fr/reglement-1>*

#### **2021-04-080 Adoption - Règlement no.495 décrétant l'augmentation du fonds de roulement**

01. Considérant que le conseil municipal désire se prévaloir du pouvoir prévu à l'article 1094 du Code municipal du Québec;

02. Considérant que le budget de la municipalité au moment de l'adoption de ce règlement est de 3,143,439\$;

03. Considérant que la municipalité peut se doter d'un fonds de roulement d'un montant maximal de 628,687\$, soit 20% des crédits prévus au budget de l'exercice courant de la municipalité;

04. Considérant que la municipalité possède déjà un fonds de roulement au montant de 300,000\$;

05. Considérant que la municipalité désire augmenter ce fonds de roulement d'un montant de 300,000\$ pour atteindre 600,000\$ au total;

06. Considérant que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 9 mars 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

Il est proposé par M. Jean-Marie Mercier  
Appuyé par M. Maurice Boissy et résolu :

D'adopter le règlement no.495 décrétant l'augmentation du fonds de roulement.

**ADOPTÉE**

#### **2021-04-081 Avis de motion - Dépôt du projet de règlement - Règlement no.496 portant sur l'utilisation de l'eau potable**

CONFORMÉMENT à l'article no.445 du *Code Municipal du Québec*;

Monsieur Maurice Boissy donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le Règlement no.496 portant sur l'utilisation de l'eau potable décrétant ainsi des modalités d'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc municipal ainsi que toutes les installations de prélèvement d'eau souterraine au sens du règlement Q2, r.35.2 présent dans le périmètre d'urbanisation au sens du règlement de zonage.;

Monsieur Maurice Boissy dépose également, le projet du Règlement no.496 portant sur l'utilisation de l'eau potable décrétant ainsi des modalités d'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc municipal ainsi que toutes les installations de prélèvement d'eau souterraine au sens du règlement Q2, r.35.2 présent dans le périmètre d'urbanisation au sens du règlement de zonage.

**ADOPTÉE**

#### **2021-04-082 Avis de motion - Dépôt du projet de règlement - Règlement no.497 portant sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil municipal**

## Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

CONFORMÉMENT à l'article no.445 du *Code Municipal du Québec*;

Monsieur Maurice Boissy donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le Règlement no.497 portant sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil municipal décrétant des normes et procédure dans la conduite des assemblées ainsi que sur la régie interne du conseil municipal.;

Monsieur Maurice Boissy dépose également, le projet du Règlement no.497 portant sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil municipal décrétant des normes et procédure dans la conduite des assemblées ainsi que sur la régie interne du conseil municipal.

**ADOPTÉE**

**2021-04-083 Avis de motion - Dépôt du projet de règlement - Règlement 498 décrétant les modalités de publication des avis publics**

CONFORMÉMENT à l'article no.445 du *Code Municipal du Québec*;

Madame Carole Forget donne avis qu'elle, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le Règlement 498 décrétant les modalités de publication des avis publics selon l'article 433.1 et suivants du Code municipal du Québec;

Madame Carole Forget dépose également, le projet du Règlement 498 décrétant les modalités de publication des avis publics selon l'article 433.1 et suivants du Code municipal du Québec.

**ADOPTÉE**

**2021-04-084 Avis de motion - Dépôt du projet de règlement - Règlement no.499 modifiant le règlement de zonage no.452 notamment les grilles de zonage R-208, R-209, REC-203 ainsi que les notes sur la marge avant des zones A-106, A-113, C-202, C-203 et C-204**

CONFORMÉMENT à l'article no.445 du *Code Municipal du Québec*;

Monsieur Michel Monette donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le 1<sup>er</sup> projet du Règlement no.499 modifiant le règlement de zonage no.452 notamment les grilles de zonage R-208, R-209, REC-203 ainsi que les notes sur la marge avant des zones A-106, A-113, C-202, C-203 et C-204 de façon à modifier la majorité des dispositions des grilles de zonages des secteur visés ainsi qu'à modifier la formulation d'une note concernant le calcul de la marge par rapport à la route 219.;

Monsieur Michel Monette dépose également, le projet du Règlement no.499 modifiant le règlement de zonage no.452 notamment les grilles de zonage R-208, R-209, REC-203 ainsi que les notes sur la marge avant des zones A-106, A-113, C-202, C-203 et C-204 de façon à modifier la majorité des dispositions des grilles de zonages des secteur visés ainsi qu'à modifier la formulation d'une note concernant le calcul de la marge par rapport à la route 219.

**ADOPTÉE**

**2021-04-085 Avis de motion - Dépôt du projet de règlement - Règlement no.500 instauration de normes de signalisations routières pour le secteur de la rue Joseph-Marceau**

CONFORMÉMENT à l'article no.445 du *Code Municipal du Québec*;

Monsieur Michel Monette donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le Règlement no.500 instaurant de normes de signalisations routières pour le secteur de la rue Joseph-Marceau



notamment l'instauration d'un débarcadère, la fixation de la limite de vitesse ainsi que l'installation d'un stop sur la rue Joseph-Marceau;

Monsieur Michel Monette dépose également, le projet du Règlement no.500 instaurant de normes de signalisations routières pour le secteur de la rue Joseph-Marceau notamment l'instauration d'un débarcadère, la fixation de la limite de vitesse ainsi que l'installation d'un stop sur la rue Joseph-Marceau.

**ADOPTÉE**

### **SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT**

#### **Dépôt - Rapport Urbanisme - - Mars 2021**

### **TRAVAUX PUBLICS**

#### **Dépôt - Rapport Travaux Publics - Mars 2021**

#### **2021-04-086 Programme d'amélioration à la voirie locale - volet AIRLL - Demande de prolongation de délai**

01. Considérant que la Municipalité a obtenue, en date du 21 septembre 2020, la confirmation du Ministre de l'obtention d'une subvention dans le cadre du volet AIRLL du programme d'aide à la voirie locale;

02. Considérant que l'une des conditions à la réception de cette subvention est la réalisation des travaux dans un délai de 12 mois de la signature de la lettre de confirmation par le Ministre;

03. Considérant que l'entrepreneur ayant obtenu le contrat visé par le dépôt de la subvention, nous a informés de l'impossibilité de respecter le délai de 12 mois pour la réalisation des travaux;

04. Considérant que nous joignons à la présente résolution les raisons justifiant ce délai ainsi qu'un calendrier de réalisation des travaux.

Il est proposé par Mme Carole Forget  
Appuyé par M. Michel Monette et résolu :

De demander une prolongation du délai de réalisation des travaux en accord avec l'échéancier déposé par l'entrepreneur et la firme d'ingénierie au dossier;

De transmettre la présente résolution aux représentants du programme d'aide à la voirie locale.

**ADOPTÉE**

#### **2021-04-087 Vidange des boues de la station d'épuration**

01. Considérant la résolution no.2021-03-065 adoptée par le conseil municipal de Napierville;

02. Considérant qu'un appel d'offres portant le numéro NAPV-2021-02-18 pour la vidange des boues de la station d'épuration a été publié le 18 février dernier;

03. Considérant que le conseil municipal a pris connaissance des soumissions reçues soit :

-Révolution Environmental Solutions LP (Terrapure) – 524 212.42\$ Taxes incluses  
-Excent Environnement inc. – 560 790.56\$ Taxes incluses

## **Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville**

04. Considérant que la firme les Services EXP a procédé à l'analyse des soumissions et recommande d'accepter la plus basse soumission conforme soit celle de Révolution Environmental Solutions LP (Terrapure) suivant lettre en date du 09 mars 2021;

05. Considérant que les coûts reliés aux travaux seront répartis selon les charges et débits en vigueur au montant de l'exécution des travaux avec la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

Il est proposé par M. Maurice Boissy  
Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu :

D'entériner la résolution no.2021-03-065 adoptée par le conseil municipal de Napierville;

D'autoriser l'octroi du mandat au plus bas soumissionnaire conforme soit Revolution Environmental Solutions LP (Terrapure) au montant de 524,212.42\$ pour les travaux de la vidange des boues de la station d'épuration;

De transmettre la présente résolution à l'attention du conseil municipal de Napierville.

**ADOPTÉE**

### **2021-04-088 Mandat – Travaux Pavage mécanisés et manuels pour l'année 2021**

01. Considérant la mise en place de l'appel d'offres no.21-TP-006 visant la réalisation de travaux de pavages mécanisés et manuels pour l'année 2021;

02. Considérant le dépôt de trois soumissions dans le cadre de cet appel d'offres;

03. Considérant que les trois soumissions déposées sont conformes.

Il est proposé par M. Martin Van Winden  
Appuyé par M. Maurice Boissy et résolu :

D'autoriser l'octroi d'un mandat pour la réalisation de travaux de pavages mécanisés et manuels, pour l'année 2021, au montant de 41,359.62\$ taxes incluses à l'entreprise Pavages MCM inc.

**ADOPTÉE**

### **2021-04-089 Mandat de fauchage des abords de route municipal 2021**

01. Considérant la nécessité d'entretenir environ 42 kilomètre de routes sous juridiction municipale;

02. Considérant le dépôt d'une offre de service de l'entreprise André Paris au montant de 11,837\$ plus taxes pour le fauchage d'environ 42 kilomètres de routes;

03. Considérant que certaines propriétés de la municipalité seront ajoutées pour augmenter la valeur du mandat octroyé à environ 12,500\$ plus taxes.

Il est proposé par M. Jean-Marie Mercier  
Appuyé par M. Maurice Boissy et résolu :

D'autoriser l'octroi du mandat de fauchage des routes municipales pour l'année 2021 à l'entreprise André Paris inc. Pour un montant de 12,500\$ plus taxes.

**ADOPTÉE**

### **2021-04-090 Nettoyage et reprofilage de fossés pour l'année 2021**

01. Considérant la programmation de travaux de nettoyage et de reprofilage de fossés pour

l'année 2021;

02. Considérant que la municipalité a demandé des prix à deux entreprises locales.

Il est proposé par M. Jean-Marie Mercier  
Appuyé par M. Maurice Boissy et résolu :

D'autoriser l'octroi de travaux de nettoyage et de reprofilage de fossé à l'entreprise Excavation Fortier et fils inc pour un budget maximal de 22,447.61\$ taxes incluses.

**ADOPTÉE**

**2021-04-091 Mandat pour l'entretien paysager des propriétés de la municipalité pour 2021**

01. Considérant le désir des membres du conseil d'octroyer un mandat à l'externe pour assurer l'entretien paysager des propriétés de la municipalité pour l'année 2021;

02. Considérant le dépôt d'une offre de service de l'entreprise Aménagement Bernier pour un montant approximatif de 24,500\$ taxes en sus;

Il est proposé par Mme Carole Forget  
Appuyé par M. Michel Monette et résolu :

D'autoriser un mandat pour l'entretien paysager des propriétés de la municipalité pour un montant approximatif de 24,500\$ taxes en sus à l'entreprise Aménagement Bernier.

**ADOPTÉE**

**LOISIRS, CULTURE & FAMILLE**

**Dépôt – Rapport Loisirs – Mars 2021**

**DEMANDE ADRESSÉE AUX CONSEILLERS**

**2021-04-092 Demande d'appui financier - Société d'histoire des XI**

01. Considérant une demande d'aide financière transmise par Monsieur Luc Mercier, président de la Société d'histoire des XI;

02. Considérant que la grille proposée pour les aides financières propose un montant de 200\$ pour la taille de Saint-Cyprien;

03. Considérant que les membres du conseil reconnaissent l'importance de maintenir une mémoire collective;

Il est proposé par M. Martin Van Winden,  
Appuyé par M. Jean-Marie Mercier et résolu :

D'autoriser une aide financière d'un montant de 200\$ à la faveur de la Société des XI.

**ADOPTÉE**

**2021-04-093 Demande d'appui - Unis pour la Faune**

01. Considérant une demande d'appui provenant de l'organisation Unis pour la Faune;

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De décliner la demande d'appui.

## Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

ADOPTÉE

### 2021-04-094 Demande de commandite - École Louis-Cyr Cérémonie finissants

01. CONSIDÉRANT une demande de commandite datée du 29 mars 2021 concernant la cérémonie des finissants de l'École Louis-Cyr;

02. CONSIDÉRANT un montant octroyé de 100\$ par bourse pour les étudiants s'étant démarqués par leur performance ou leur qualité remarquables;

Il est proposé par Mme Carole Forget,  
Appuyé par M. Maurice Boissy et résolu :

D'octroyer un montant de 300\$ pour la réalisation de la Cérémonie des finissants de l'École Louis-Cyr

ADOPTÉE

### 2021-04-095 Autorisation de l'adoption de la Charte municipale pour la protection de l'enfant

En mémoire d'Aurore Gagnon, « l'enfant martyr », et du centième anniversaire de son décès, et des autres victimes.

01. Considérant que les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants;

02. Considérant que la municipalité de Fortierville lance l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente Charte municipale pour la protection de l'enfant;

03. Considérant qu'une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants;

04. Considérant qu'une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance;

05. Considérant qu'une municipalité bienveillante poste des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire;

06. Considérant qu'une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants;

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter la Charte municipale pour la protection de l'enfant et s'engage à :

- Mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics;
- Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours;
- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière;
- Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges;
- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;

- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants;
- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants;
- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

**ADOPTÉE**

**2021-04-096 Proclamation de la semaine du 3 au 9 mai 2021 comme Semaine nationale de la santé mentale**

01. Considérant que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 3 au 9 mai 2021 ;
02. Considérant que l'Association canadienne pour la santé mentale- Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 70 ans, invite cette année à parler des émotions que nous vivons tous ;
03. Considérant que nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards avec la pandémie ;
04. Considérant que les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec ;
05. Considérant que les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier ;
06. Considérant que la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;
07. Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

Il est proposé par M. Jean Cheney,  
Appuyé par Mme Carole Forget et résolu :

De proclamer la semaine du 3 au 9 mai 2021 Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

**ADOPTÉE**

**VARIA**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

La séance du conseil se déroulant sans la présence du public, la période de questions ne peut se dérouler séance tenante. Les citoyens étaient appelés à transmettre par écrit leurs questions au conseil municipal. Aucune questions n'avaient été reçues.

**2021-04-097 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de M. Michel Monette,  
Appuyé par M. Martin Van Winden, il est résolu :

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité  
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

Que la séance du conseil soit levée à 21h12.

**ADOPTÉE**

---

JEAN CHENEY  
MAIRE

---

JAMES LANGLOIS-LACROIX  
DIRECTEUR GÉNÉRAL,  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER